



3ème Plénière accord BGNP du 01/02/2023

UN QUOTIDIEN AMÉLIORÉ POUR LES POSTIERS ET CLIENTS EN BP

Dans un contexte social bousculé par un projet de réforme gouvernemental, un pouvoir d'achat impacté par une inflation extraordinairement élevée en 2022 et dans la continuité en 2023, une crise géopolitique, sanitaire ...

Il est important que le Groupe La Poste propose des mesures qui donneront confiance aux postiers et permettront de gagner en attractivité auprès de futurs collègues.

Pourtant à ce stade de la négociation, La CFE CGC s'interroge sur l'évolution des conditions de travail de l'ensemble des postiers dans le cadre de l'accord : « Un quotidien amélioré pour les postiers et clients en BP »

POUR LA CFE-CGC, NOUS PROPOSONS POUR :

La Ligne Conseil Bancaire :

Les Conseillers bancaires sont intégrés dans cet accord auprès des Chargés de Clientèle. Or, leurs métiers, leurs rythmes et leurs modes de travail sont très différents. La CFE-CGC demande que les COBAS bénéficient d'un accord propre à leurs activités.

La ligne managériale doit faire partie prenante de cet accord :



Dans un simple article de la 1ère version de l'accord Le Groupe a exprimé sa volonté d'une ligne managériale mobilisée en présence continue !

Dans la 2ème proposition d'accord, **La CFE-CGC constate l'absence de la ligne managériale.**

La CFE-CGC demande une attention toute particulière sur la ligne managériale qui accompagne et veille à la mise en place du plan stratégique du Groupe.

Une confiance à affirmer à travers de vraies responsabilités, de vrais moyens pour l'encadrement, dans le respect du forfait jours.

Pour la CFE-CGC, en l'état **la proposition n'est pas acceptable**, nous demandons que l'autonomie et le pouvoir de décision du DS soient formalisés dans le cadre de cet accord.

Le DS sont des opérationnels, des experts de leur secteur, ils en connaissent les forces, les faiblesses, les besoins, les contraintes, les particularités. La conduite du changement, **le modèle d'horaires doivent être sous la responsabilité et à la main du DS exclusivement.**

La CFE-CGC s'interroge sur les conséquences de l'application de la modulation sur la charge de travail du RE qui va devoir organiser le bon fonctionnement du secteur. Quid des moyens alloués ? Quid de la mise en place d'une prime ?



La modulation et les 15 horaires modélisés :



Bien que la modélisation des 15 horaires soit dissociée de cet accord, il est clair qu'elle sera étroitement liée aux mesures de cet accord sur la modulation.

La CFE-CGC a dénoncé l'application de la modélisation des 15 horaires déjà mise en application dans les DR dans le cadre d'une conduite du changement alors même que les partenaires sociaux n'en avaient pas été informés.

En représentants du personnel, nous devons pouvoir être en capacité de répondre aux interrogations et aux inquiétudes de nos collègues. Pour cela, nous avons besoin d'avoir l'information, toute l'information !

Donc dans un cadre de loyauté et de transparence, La CFE-CGC demande à la Direction la communication immédiate du schéma des 15 modèles d'horaires.

Pour ce qui est de la modulation, **la CFE-CGC demande :**

- o La définition de la modulation, nouveau concept, inconnu des postiers à qui il faut donner du sens.
- o Les principes retenus permettant d'identifier les secteurs qui seront sur le format de la modulation.

Les Chargés de Clientèle :



La CFE-CGC s'inquiète des déplacements trop importants en distance et de surcroît mal remboursés prévus dans le cadre de cet accord. La CFE-CGC alerte sur leurs conséquences en matière de conditions de travail pour les CC, leur **équilibre vie privée/vie pro**.

La CFE-CGC demande une **prise en charge dès le 1er km** et une révision des distances de déplacements. La CFE-CGC alerte sur la durée des déplacements.

La CFE-CGC souhaite que les bureaux incivils ne soient pas les Grands Oubliés !

Un dialogue social concerté :



La CFE-CGC insiste sur la formalisation des étapes du dialogue social local : l'étape de la consultation des collaborateurs par les représentants syndicaux lors d'une conduite du changement doit être formalisée dans l'accord. **La proximité doit être au cœur du dialogue social du Groupe.**

Pour La CFE-CGC Groupe La Poste
Dalila Yousfi et Delphine Rougier

Pour plus de précisions, rapprochez-vous de la CFE-CGC:



<https://cfecgcgroupelaposte.fr/>



cgclaposte@gmail.com

